

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 DÉCEMBRE 2015**

**Nbre de conseillers en exercice : 11**  
**Nbre de conseillers présents : 9**  
**Nbre de pouvoirs : 1**  
**Date de convocation : 10/12/2015**  
**Date d'affichage : 10/12/2015**

**PROCES VERBAL**

**Séance du 21 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-et-un du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents :** MR DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, LAFFARGUE Jean-Louis, BORDIER Olivier, Adjoints, MMES PUCHEU Mireille, FONTAGNERES Emily, VIZOSO Karine, BROUARD-COSSET Virginie, MR MOREAU Mathieu,

**Excusés :** MR MARTIN Jérôme, **Absents :** MME HIPPOLYTE Josiane,

**Procurations :** Jérôme MARTIN a donné pouvoir à FONTAGNERES Emily

**Secrétaire de séance :** MME FONTAGNERES Emily

1 – présence de Mr Soulier, DG de la CCLO, pour expliquer l'attribution de compensation

- La Taxe Professionnelle Unique (TPU) : la communauté des communes reçoit toute la Taxe professionnelle du territoire
- L'attribution de compensation change seulement s'il y a un échange de compétence entre la commune et la CCLO
- Quand une compétence est prise par la CCLO, on enlève aussi l'argent qui était dévolu à la tâche, mais la commune n'a plus la dépense à faire.
- Le Fpic est lui du fait de l'Etat. La CCLO propose aux communes membres de prendre en charge non pas 48% du Fpic comme le demande l'Etat, mais 80%, les 20% restants étant à la charge des communes membres. Cela diminue le Fpic pour tous, à condition que ce soit voté à l'unanimité.

Après un échange de questions avec les élus, départ de Mr Soulier.

**N° 151221 / 001 : révision dérogatoire des attributions de compensation 2015 / 2016**

Mr le Maire, après la présentation de Mr Soulier, formule à nouveau la question du vote des attributions de compensation 2015/2016 restée en suspens à la dernière séance du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter la délibération proposée par la CCLO.

Vote :           **pour : 8   contre : 0   Abstention : 2**

**N° 151221 / 002 : remboursement gaz de Mr Cami**

Mr le Maire, informe le Conseil qu'après le changement de fournisseur de gaz, la cuve a été récupérée par l'ancien fournisseur. Cela coûtant plus cher de faire retirer le fluide restant dans la cuve, nous avons donné notre accord, en tant que propriétaire, pour l'enlèvement de la cuve, avec remboursement de la consigne. Mais le gaz appartenait à Mr Cami. Il faudrait donc à présent le rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le remboursement du gaz qui restait dans la cuve à la hauteur de 280 euro.  
Vote : **pour : 3 contre : 0 Abstention : 7**

**N° 151221 / 003 : non dissolution du CCAS**

Mr le Maire, informe le Conseil qu'il n'est plus obligatoire, avec la loi Notré, de posséder un CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. Si on dissout le CCAS, les compétences et le budget reviennent à la mairie. On peut créer un Comité Consultatif, la différence c'est que ses membres « civils » n'auront plus qu'une voie consultative, les membres du Conseil ayant les voix délibératives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas dissoudre le CCAS pour l'instant.  
Vote : **pour : 2 contre : 3 Abstention : 5**

**N° 151221 / 004 : DM : budget investissement – emprunts**

Mr le Maire informe le conseil qu'il manque des crédits sur la ligne investissement « emprunts » pour régler les dernières échéances de 2015; il faut donc déplacer des crédits sur cette ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 022 :	- 553 €	
Article 023 :	+ 553 €	
	<hr/> 0 €	<hr/> 0 €

**INVESTISSEMENT :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 021 :		+ 553 €
Article 1641 :		+ 553 €
	<hr/> 0 €	<hr/> 0 €

**N° 151221 / 005 : DM : budget fonctionnement – cotisations sociales**

Mr le Maire informe le conseil qu'il manque des crédits sur la ligne des cotisations sociales pour régler les dernières échéances de 2015; il faut donc déplacer des crédits sur cette ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 022 :	- 1700 €	
Article 6453 :	+ 1700 €	
	<hr/> 0 €	<hr/> 0 €

**INVESTISSEMENT :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	<hr/> 0 €	<hr/> 0 €

**N° 151221 / 006 : ONF : projet de gestion de la forêt 2016-2035**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération ONF et de certains passages du projet 2016-2035. Le problème principal réside dans le pont qui est limité à 6 tonnes et ne laisse pas passer les engins nécessaires. L'affouage reste possible.

Le projet d'aménagement est global mais sera affiné par la suite, en fonction des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter le projet présenté par l'ONF pour la période 2016-2035.

Vote : **pour : 10 contre : 0 Abstention : 0**

**N° 151221 / 007: organisation du recensement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le choix du recenseur s'est porté sur une personne sans emploi qui connaît bien la commune, Melle Estelle Labasse, du Comité des Fêtes.

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACTE** le choix de Melle Estelle LABASSE pour effectuer le recensement.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le contrat de travail du recenseur

Vote : **pour : 10 contre : 0 Abstention : 0**

**Questions diverses :**

- ✓ Proposition de rencontres pour préparer le budget 2016. Mr le Maire demande à chacun des présents de bien vouloir faire des propositions de dates afin d'organiser ces temps de travail.
- ✓ Déchèterie : Mr le Maire fait lecture au Conseil du courrier de la CCLO indiquant la fermeture de la déchèterie de Cardesse
- ✓ Une réunion informelle au sujet de la salle communale est demandée afin de faire un projet global pour commencer à s'en occuper. Des trous sur le toit ont été bouchés par

les adjoints la semaine dernière, elle prenait l'eau. Mr le Maire précise qu'il va demander une expertise à Mr Faget le trésorier pour voir dans quelles conditions et quel échancier on pourra réaliser des travaux sur la salle communale.

- ✓ La CCLO a demandé que l'on se positionne sur le classement des chemins communaux, il faudra y réfléchir.
- ✓ L'entrée du cimetière est dangereuse pour les personnes âgées.
- ✓ Des nouvelles consignes de tri sont mises en place pour les communes de la CCLO concernant la collecte des emballages ménagers (barquettes plastiques et polystyrène, pots plastiques, poches souples, suremballages)

La séance est levée à 21 heures 08.